



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer

Question écrite n° 9951

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé au sujet de la prévention des cancers dans l'Union européenne. En effet, malgré le troisième plan d'action de l'Union européenne contre le cancer couvrant la période 1996-2000 et son budget de 416 millions de francs, le cancer reste la deuxième cause de mortalité en Europe. Ce troisième plan s'articule autour de trois stratégies : information, éducation et dépistage. Plus de vingt-deux actions différentes sont d'ailleurs mises en oeuvre dans ces directions. Mais l'accent est surtout mis sur la prévention. Ainsi, la prévention a permis de faire diminuer de 20 à 30 % le nombre de décès dus au cancer du sein et à presque tous les cancers du col de l'utérus. Afin de suivre l'exemple des pays nordiques, qui ont vu, par exemple, les décès dus au cancer du col de l'utérus baisser de 80 %, il lui demande si un dépistage systématique en France pourrait être introduit.

Texte de la réponse

La Commission européenne met acutellement en oeuvre le troisième plan contre le cancer avec un objectif de réduction de 15 % de la mortalité par cancer. Cinq thèmes d'actions sont été retenus : collecte des données et recherche, information et éducation à la santé, détection précoce et dépistage, formation et contrôle, assurance qualité. Le 1er février 2000, le Gouvernement a lancé en France le Programme national de lutte contre le cancer qui, sur cinq ans, se propose de réduire les risques de cancer par une prévention adaptée, de généraliser des programmes de dépistage organisé, de favoriser en permanence la qualité de la prise en charge, d'améliorer les conditions de vie et de garantir les droits des malades, de mieux connaître pour agir. Le Programme national prévoit de faire bénéficier l'ensemble des 7 400 000 femmes ayant entre cinquante et soixante-quatorze ans d'un dépistage organisé du cancer du sein, dans les trois ans, les 17 millions de femmes ayant entre vingt-cinq et soixante-cinq ans d'un dépistage organisé du cancer du col de l'utérus et les 12 millions de personnes ayant entre cinquante et soixante quatorze ans d'un dépistage organisé du cancer du colon-rectum. Ce programme vise à garantir un égal accès de tous au dépistage sur l'ensemble du territoire et à faire bénéficier chacun de la même garantie de qualité. Dans ce cadre, seront organisés la prise en charge à 100 % et le contrôle de qualité des examens de dépistage organisé (mammographies, frottis, recherche de sang occulte dans les selles) ainsi que le suivi des patients dépistés. La généralisation du dépistage organisé du cancer du sein sera dès cette année étendue à l'ensemble des départements, le dépistage des cancers du colon-rectum commencera également cette année alors que la généralisation du dépistage du cancer du col de l'utérus se fera d'ici à 2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9951

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 651

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5677